HAL
open science

L'enrichissement de l'avocat Denis Bouthillier (1540-1621) : radiographie d'une fortune

Yves Le Guillou

To cite this version:

Yves Le Guillou. L'enrichissement de l'avocat Denis Bouthillier (1540-1621) : radiographie d'une fortune . Revue de la société internationale d'histoire de la profession d'avocat, 1997, 9, p. 3-33. hal-01786637

HAL Id: hal-01786637

https://hal.science/hal-01786637

Submitted on 6 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ENRICHISSEMENT DE L'AVOCAT DENIS BOUTHILLIER (1540-1621) : RADIOGRAPHIE D'UNE FORTUNE

Mes recherches sur Denis Bouthillier, avocat au parlement de Paris de 1585 (1) à sa mort en 1621 , m'ont conduit à m'intéresser de près à son formidable enrichissement. Tâche ardue ; car si étudier l'état de la fortune d'un homme de ce siècle au moment de sa mort n'est pas toujours très aisé, retracer son enrichissement au fil des ans l'est encore moins, surtout quand le personnage en question vit plus de quatre-vingts ans comme Denis Bouthillier.

Or j'ai eu la chance de découvrir les études des notaires chez qui Bouthillier faisait dresser les actes dont il avait besoin : il s'agit des études XXIII, LXXIII et CV du minutier central des notaires parisiens. A partir des quelque 300 minutes que j'ai pu récolter de ces fonds notariaux, il m'a été non seulement possible de dresser un tableau précis des richesses de l'avocat au parlement de Paris, mais encore et surtout de suivre pas à pas l'évolution de sa fortune. Cette étude de la fortune d'un avocat semble d'autant plus intéressante que les avocats de ce temps étaient des gens qui cherchaient à tenir secrets leurs honoraires. Ce secret était si important qu'il fut l'objet d'une des grèves du barreau parmi les plus retentissantes : celle qui eut lieu du 10 au 25 mai 1602, et durant laquelle les audiences du parlement de Paris, ainsi que celles des autres juridictions de la capitale, furent suspendues. Les avocats refusaient de se conformer à un arrêt du parlement qui leur portait injonction d'écrire de leur main les émoluments reçus des parties. Cette grève s'est terminée par une victoire totale des avocats, et personne n'a jamais plus parlé de réglementer les honoraires.

L'avocat et l'argent

Les rapports entre la profession d'avocat et l'argent ont toujours été sources d'interrogations et d'ambiguïté. La loi Cincia interdit aux avocats de recevoir aucune rémunération. Le droit impérial reconnaît la légitimité des

1 - Cf. Le Guillou (Yves), *Denis Bouthillier (1540-1621), avocat au parlement de Paris,* dans *RSIHPA,* n° 7, 1995, p. 3-33.

honoraires, tout en prescrivant de les ramener à un taux qu'ils ne devraient pas dépasser. Les premières ordonnances royales où il est fait mention des avocats se bornent à fixer le chiffre le plus élevé que pourront atteindre les salaires. Au XVIe siècle apparaît l'expression d'honoraires. C'est à cette époque aussi que commence à être connue la loi Cincia. Dufaur de Pibrac se plaint de la nécessité où sont les avocats de recevoir un salaire après chaque plaidoirie. Il aurait voulu qu'ils fussent rétribués par le trésor public. La Rocheflavin, qui écrit au début du XVIIe siècle ses *Treize livres des parlements de France,* semble regretter aussi que le ministère de l'avocat ne soit pas gratuit (2). On ne sait pas ce que peut toucher un avocat pour les affaires dont il s'occupe. C'est d'ailleurs là le principal obstacle à une histoire sociale des avocats.

Si l'on en croit Denis Bouthillier lui-même, il n'est pas toujours récompensé de ses efforts :

> [Madame du Hallot] pourra dire (...) ce qu'elle m'a donné pour la deffendre despuis le commencement jusques a la fin du procés. Si je l'escrivois, je me cuide asseurer que les gens de bien de vostre compagnie s'estonneroient de la peine que j'y ai prise, du temps que j'y ay employé, et de la recompence que j'en ay receue, recompence dis-je, de laquelle je suis aussi contant que si elle m'avoit donné dix mille escus. (3)

Voire, il travaille gratuitement :

> Puisque l'auteur de vostre *Defence* se prent a mes actions, je veux bien estaller en public ceste verité de ma continence en la charge que j'exerce despuis quarente annees et davantage que j'ay l'honneur d'estre advocat, et je puis dire sans me venter que, durant ce temps, j'ay plus fait de consultations, de plaidoyers et d'escritures gratuitement, et sans en avoir receu aucune recompence, que vostre penitencier n'a fait de confessions sans en rien prendre. (4)

Même si Bouthillier dit vrai, nous verrons par la suite qu'il a eu l'occasion de se rattraper par ailleurs.

On retrouve cependant le genre de situation qu'il décrit à travers quelques actes notariés :

> [Me Duval] declara a Denis Bouthillier qu'il estoit marry qu'il [Denis Bouthillier] n'avoit esté mieulx rescompencé et l'assura que la dame comtesse [de La Rochefoucault] luy en feroit une entiere

2 - Delachenal (Roland), *Histoire des avocats au parlement de Paris (1300-1600),* Paris, 1885, p. 262 sq.

3 - Reponce de me Denis Bouthillier (...) sur le pretendu privilege de la fierté de sainct Romain, Paris, 1608, p. 34.

4 - Reponce de me Denis Bouthillier..., p. 36.

> reconnoissance. (...) Il [Denis Bouthillier] luy fist (...) responce qu'il ne devoit pas user de tel langage envers luy, et que la meilleure rescompence qu'il en avoit jamais esperé estoit la bienveillance de lad. dame et de ses enfans. (5)

Et il faut se rappeler le contrat de mariage de l'avocat Jean Bouthillier (6), frère de Denis, dans lequel Marie Fernel fait une donation à Jean pour ses services passés, preuve qu'il n'avait pas été payé sur le moment. Pourtant, il y a des avocats qui arrivent à vivre, et même à s'enrichir.

Par son serment, l'avocat s'interdit de stipuler qu'il recevra pour salaire une quote-part, c'est-à-dire une partie déterminée de la valeur de l'objet litigieux (7). Il ne peut non plus acheter les héritages des parties desquelles il a le secret et auxquelles il donne conseil (ordonnance de janvier 1560) (8). On va voir que la pratique a du mal à rejoindre la théorie.

L'activité notariale de Denis Bouthillier met en jeu, chaque année, des sommes importantes. Son métier d'avocat lui fait manier beaucoup d'argent. Le plus souvent, il rembourse des dettes. Le 23 février 1603, par exemple, Bouthillier emprunte 2 550 livres à Herbert Girault, secrétaire ordinaire de la reine (9). Or, la veille, il s'est engagé à payer les dettes d'un certain Nicolas Dupont, que Jérôme de Gondi a fait incarcérer au Châtelet (10). En échange, Dupont a transporté à Bouthillier une maison et 2 400 livres à payer à Gondi, qui font, avec les intérêts, 2 550 livres.

Dans bon nombre de cas, le créancier transporte ses droits à Denis Bouthillier, à charge pour ce dernier de se rembourser ensuite sur les biens du débiteur, qui reconnaît que le remboursement a été effectué « par les mains et deniers » de Bouthillier, celui-ci s'arrangeant par la suite avec le débiteur.

L'explication de l'enrichissement de Denis Bouthillier réside en grande partie dans ces remboursements qui sont souvent supérieurs aux somme déboursées par Bouthillier. Ainsi, fréquemment, les maisons et les

---

5 - MC, ét. LXXIII, 254, 4 février 1604.

6 - Cf. Le Guillou (Yves), *Denis Bouthillier (1540-1621), avocat au parlement de Paris,* dans *RSIHPA,* n° 7, 1995, p. 16.

7 - Art. 12 du serment : « Item, quod non paciscentur de quota parte litis ». Delachenal (Roland), *Histoire des avocats au parlement de Paris (1300-1600),* Paris, 1885, p. 314, pièce justificative ; tiré de l'ordonnance du 11 mars 1345.

8 - Saulnier de La Pinelais (Gustave), *Le Barreau du parlement de Bretagne, 1553-1790, les procureurs, les avocats,* Rennes, 1896, p. 168.

9 - MC, ét. LXXIII, 251, 23 février 1603.

10 - MC, ét. LXXIII, 251, 22 février 1603.

terres que Bouthillier reçoit en remboursement sont-elles nettement sous-évaluées, comme nous allons le voir en détail plus loin.

La « Maison de Campagne »

Bouthillier commence à acquérir des biens à Choisy-sur-Seine en 1588 (11). Ce sont des maisons qui lui sont adjugées par décret pour 3 000 écus. Guy Delbene demande la mise aux enchères des biens de Jean Lescudier, procureur au parlement, et c'est Bouthillier, à qui Delbene a cédé ses droits, qui se charge de payer les dettes de Lescudier en commençant par payer 800 écus le jour-même. La dette est éteinte en 1594 par un dernier paiement de 800 écus de Bouthillier à Delbene. Il est intéressant de se demander si, dans ce cas, Bouthillier est l'avocat des Delbene ou bien s'il a tout simplement entendu parler d'une bonne affaire, d'autant que Lescudier est pour ainsi dire un de ses collègues. Un acte du 28 septembre 1588 (12) nous donne la réponse. Il est signé par Bouthillier et Madeleine Dupuys, veuve de Jean Lescudier, et il révèle qu'un contrat a antérieurement été fait sous leurs seings en mars 1587 « pour raison de certaine maison, grange, jardin et terres scituez a Cheisy-sur-Seyne » et que, depuis, ils sont entrés en plusieurs instances tant aux Requêtes du Palais qu'au parlement. A supposer que Bouthillier ait agi en son seul nom, il eût été aberrant de la part de la veuve Lescudier de lui intenter un procès alors qu'elle avait des dettes énormes envers Guy Delbene et que Bouthillier lui aurait apparemment proposé de s'en charger. Il paraît alors assez évident que Bouthillier agissait au nom de Delbene.

Bouthillier semble vouloir entourer cette affaire d'une certaine discrétion. C'est, en effet, à un certain Jacques Gourdin, commissaire-examinateur au Châtelet, que sont adjugés les biens de Lescudier, « ou nom et proffict de Denis Bouthillier ». A moins que ce dernier n'ait tout simplement pas pu être présent aux criées.

Toujours est-il qu'au terme de cette procédure, Bouthillier s'engage à racheter les rentes dues par Lescudier et qu'il commence, en contre-partie, à acquérir des biens fonciers et immobiliers à Choisy.

Le premier contrat signé par Bouthillier après son retour à Paris est un contrat de vente par lesquel les habitants de Thiais lui délaissent 10 arpents de terres moyennant 266 écus deux tiers (13). Comme le montre le tableau sui-

11 - MC, ét. LXXIII, 214, 18 mai 1588.

12 - MC, ét. LXXIII, 215, 28 septembre 1588.

13 - MC, ét. LXXIII, 221, 14 juin 1594.

vant, Bouthillier étend ses possessions tant à Thiais qu'à Choisy, localités distantes l'une de l'autre de quelques centaines de mètres seulement :

DATES	VALEUR (14)	OBJETS (SOURCES)
1588 (18 mai)	9 000	maisons à Choisy (MC, ét. LXXIII, 214, 18 mai 1588)
1594 (14 juin)	800	10 arpents de terre à Thiais (MC, ét. LXXIII, 221, 14 juin 1594)
1594 (10 juillet)	100	2 arpents de prés à Thiais (MC, ét. LXXIII, 221, 10 juillet 1594)
1595 (14 juin)	60	1,5 arpent à Thiais (MC, ét. LXXIII, 225, 14 juin 1595)
1595 (14 juin)	30	1 arpent à Thiais (MC, ét. LXXIII, 225, 14 juin 1595)
1595 (11 novembre)	210	une grange et un jardin à Thiais (MC, ét. LXXIII, 227, 11 novembre 1595)
1598 (2 décembre)	300	un arpent et deux perches d'île à Choisy (MC, ét. LXXIII, 236, 2 décembre 1598)
1602 (31 décembre)	63	1/2 quartier de vignes à Choisy (MC, ét. LXXIII, 250, 31 décembre 1602)
1606 (9 décembre)	153	16 perches de vignes à Choisy (MC, ét. LXXIII, 264, 9 décembre 1606)
1611 (23 juillet)	252	3 quartiers de terre à Thiais et 1,5 quartier de vignes à Choisy (MC, ét. LXXIII, 278, 23 juillet 1611)

Au total, à la fin de sa vie, Bouthillier possède une vingtaine d'arpents à Choisy et à Thiais. Toutes ces parcelles, dont l'achat s'échelonne sur des années et qui peuvent sembler très morcelées, ne forment, en réalité qu'une seule pièce. Il est, en effet, précisé dans chaque acte de vente qu'elles « aboutissent d'un bout » à une pièce appartenant déjà à Bouthillier. Sans doute celui-ci s'est-il constitué ainsi une sorte de « résidence secondaire » à 6 ou 7 kilomètres de Paris, fait qui n'est pas rare à l'époque, comme le montre Bernard Quilliet pour les avocats (15) et Hélène Michaud pour les officiers de

14 - Les sommes de cette colonne sont exprimées en livres.

15 - Quilliet (Bernard), *La Situation des avocats du parlement de Paris à l'époque de la Renaissance (1480-1560),* dans Espace, idéologie et société au XVIe siècle, Grenoble, 1975, p. 139.

la Grande Chancellerie (16). Etienne Pasquier, par exemple, possède une « maison de campagne » à Argenteuil, avec un terrain de 14 arpents (17).

Les seigneuries

L'acquisition de la seigneurie du Petit-Thouars (18)

Denis Bouthillier acquiert la seigneurie du Petit-Thouars par adjudication. Cette adjudication date du 14 janvier 1597, comme en témoigne une procuration établie un mois plus tard (19). Il préparait cette « affaire » depuis quelques années. L'acte fait, en effet, référence à deux contrats passés l'un à Tours devant le notaire Aubin, le 5 décembre 1593, et l'autre à Chinon, le 13 mai 1594, qui contenaient les conditions de transport de la terre du Petit-Thouars par les sieurs et damoiselles de L'Auslaize et de La Thibaudière (20). Ceux-ci sont les principaux créanciers de Gabriel Prévost, s^r^ de La Cherbonnière, qui est seigneur du Petit-Thouars. On ne sait pas exactement comment Bouthillier en est venu à prendre en charge les dettes de Gabriel Prévost. Ce dernier avait des liens avec le président au Grand Conseil, Claude Barjot, car, parmi les dettes de Prévost, il y a une rente constituée par lui et Claude Barjot en 1569 (21). Peut-être ces liens sont-ils plus forts que cette constitution de rente, car un frère du président Barjot, Claude Barjot, s^r^ de Chaufailles, a épousé une certaine Marie Prévost (22). Cependant, aucun lien n'a encore pu être établi entre Marie et Gabriel Prévost.

Sans doute Bouthillier a-t-il pris en main, comme conseiller, les problèmes financiers de Prévost, et il profite de l'occasion pour acquérir la seigneurie du Petit-Thouars, qui est la contre-partie des remboursements qu'il effectue pour Prévost.

Bien qu'on n'ait aucun détail sur cette adjudication, on peut se faire une idée du prix pour lequel la terre a été vendue, car nous connaissons par

16 - Michaud (Hélène), *La Grande Chancellerie et les écritures royales au XVIe siècle,* Paris, 1967, p. 197 sq.

17 - Bouteiller (Paul), *Recherches sur la vie et la carrière d'Etienne Pasquier,* Paris, 1989, p. 20.

18 - Indre-et-Loire, arr. Chinon, cant. Chinon, comm. Saint-Germain-sur-Vienne.

19 - MC, ét. LXXIII, 228, 22 février 1597.

20 - Cet acte est également contenu dans les archives de la famille de Soyres.

21 - MC, ét. LXXIII, 233, 28 février 1598.

22 - AN, Y 121, fol. 206, 26 novembre 1577.

ailleurs le prix global des terres du Petit-Thouars, du fief de La Forêt et du moulin de Rassay. Ainsi pouvons-nous estimer la valeur de la terre du Petit-Thouars entre 5 000 et 7 000 livres.

En 1599, la femme de Gabriel Prévost, Elisabeth de Pas, vend à Bouthillier un fief voisin, le fief de La Forêt, pour 14 286 livres, partie des dettes que Bouthillier a déjà ou doit encore rembourser aux créanciers de Prévost (23). Les années 1598 à 1611 sont, en effet, ponctuées des remboursements effectués par Bouthillier : 881 écus à Françoise Brebar en 1598 (24) ; 100 écus aux frères Malvierne en 1599 (25) ; 1 372 écus à Pierre Corron (26) et 122 écus à Robert Poitevin (27) en 1600 ; 715 livres à René Le Maygnan en 1611 (28) etc. La métairie et le moulin de Rassay, qui dépendent de la seigneurie du Petit-Thouars, sont acquis en 1619 pour 4 000 livres de Jacques Thibault, capitaine exempt des gardes du corps du roi (29). La seigneurie est vendue par Claude de Macheco à son fils Claude en 1623, pour 24 000 livres (30), somme inférieure d'environ 7 000 livres à sa valeur réelle à cette date-là.

On peut avoir une idée de l'importance de cette seigneurie grâce à l'aveu et dénombrement qu'a bien voulu nous montrer l'actuel propriétaire du château du Petit-Thouars, M. Yves du Petit-Thouars. Les Aubert du Petit-Thouars sont propriétaires du château depuis les années 1630. Georges Aubert, le célèbre chevalier de Saint-Georges, agent diplomatique de Richelieu, l'acquit de Mesmes Gallet qui, lui-même, avait acheté la seigneurie à Claude Bouthillier le 19 mai 1625 (31).

Hormis le fief de La Forêt, qui n'est pas compté dans l'aveu et dénombrement, la seigneurie se compose d'un château du XVe siècle et d'environ 160 arpents de terres labourables, bois, prés et vignes. Un mois après le décret d'adjudication, Bouthillier la baille à ferme pour neuf ans à René Halbert, grènetier de l'abbaye de Fontevrault. Si l'on en croit ce bail, la seigneurie est alors à l'abandon. Halbert est chargé de remettre les vignes en bon

23 - MC, LXXIII, 238, 5 juin 1599.

24 - MC, ét. LXXIII, 233, 28 février 1598.

25 - MC, ét. LXXIII, 237, 31 janvier 1599.

26 - MC, ét. LXXIII, 239, 8 février 1600.

27 - MC, ét. LXXIII, 241, 14 juillet 1600.

28 - MC, ét. LXXIII, 277, 18 février 1611.

29 - APT, 15 octobre 1619.

30 - MC, ét. CV, 572, 9 juin 1623.

31 - MC, ét. LXXXVI, 205, 29 décembre 1626.

état et de les faire replanter, faire replanter le jardin et le parc d'arbres fruitiers le long des allées, faire repeupler la fuie de pigeons. Enfin, le montant du bail est de 600 livres par an (32).

La méthode d'acquisition de la seigneurie du Petit-Thouars est simple. Bouthillier l'acquiert par morceaux, sur une période de 22 ans, et, au moins pour le morceau le plus cher, il se charge de rembourser les dettes du propriétaire, qui en est accablé ; en contre-partie de quoi la terre lui est adjugée. Un question se pose encore : dans quelle mesure cette acquisition a-t-elle été une « bonne affaire » pour Bouthillier ? La dernière acquisition d'une terre mouvant de la seigneurie est la métairie de Fournieux, que Claude Bouthillier achète à Jean de La Barre, aumônier de la reine mère et chanoine de l'Eglise d'Angers, pour 5 000 livres en 1621 (33). Avec cette métairie en plus, la valeur de la seigneurie atteindrait environ 30 000 livres, ce qui, à 1 000 livres près, est le prix auquel elle est vendue à Mesmes Gallet en 1625 (34). Loin qu'elle ait été une « bonne affaire », il est sûr que la seigneurie du Petit-Thouars aura été source de nombreux problèmes. En 1622, après la mort de Denis Bouthillier, Prévost doit toujours plus de 5 000 livres à sa veuve (35), et, comme on le verra plus loin, Bouthillier, de son vivant, aura toutes sortes d'ennuis, notamment avec un de ses fermiers.

L'acquisition de la seigneurie de Foulletourte (36)

La manière dont Bouthillier acquiert la seigneurie de Foulletourte est baucoup plus claire que pour la seigneurie du Petit-Thouars. Il ne s'agit pas, cette fois-ci, d'une adjudication, mais d'une vente. Par contrat du 26 décembre 1601, Renée de Beauvau, femme et procuratrice de Léonor Barjot, s^r^ de Moussy-Barjot au Vexin français et de Ronsée en Touraine, vend à Bouthillier la terre et seigneurie de Foulletourte située au pays du Maine (37). Cette terre, mouvant du roi à cause de son château du Mans, comprend les habituels manoir seigneurial, cours, jardins, prés, bois, métairies, avec les droits de haute, moyenne et basse justice. Cette vente est faite pour le prix de 12 000 écus.

32 - MC, ét. LXXIII, 228, 17 mars 1597.

33 - MC, ét. CV, 570, 14 mars 1621.

34 - APT, 19 mai 1625. La seigneurie du Petit-Thouars est vendue pour 31 000 livres.

35 - MC, ét. CV, 571, 25 janvier 1622.

36 - Sarthe, arr. La Flèche, cant. Pontvallain, comm. Cérans-Foulletourte.

37 - MC, ét. LXXIII, 246, 26 décembre 1601.

La situation est claire d'emblée. Les noms rencontrés sont bien connus. Renée de Beauvau, femme de Léonor Barjot, est en même temps la fille de Philippe de Naillac, seconde femme de Claude Barjot, qui est le père de Léonor ; elle est donc, en quelque sorte la « demi-sœur par alliance » de son mari. La vente de la seigneurie de Foulletourte se situe au cœur des démêlés financiers de la famille Barjot et l'on sait à quel point Bouthillier y était engagé (38).

Sont déduites du prix de 12 000 écus les sommes suivantes : 4 000 écus que Léonor Barjot devait à Madeleine de Beauvau à la décharge de Philippe de Naillac, sa belle-mère, et que Bouthillier a payés en 1597 ; 2 638 écus que Léonor Barjot devait à Anne Jobelin à cause, encore, de sa belle-mère, et dont Bouthillier s'est déjà entièrement acquitté (39). Avec les intérêts, ces sommes reviennent à plus de 8 000 écus. Il reste donc à peu près 4 000 écus que Bouthillier promet de payer à différents créanciers : à Nicolas et Jean Robillard, 1 400 écus (40) ; à la veuve Amadon, 1 300 écus (41) ; au couvent de Gif, 800 écus (42) et à l'avocat Champhuon, 470 écus (43).

Il ressort de cette vente que Bouthillier acquiert la seigneurie en se chargeant des dettes de Léonor Barjot et de Renée de Beauvau. Depuis les nombreuses années qu'il s'occupe des problèmes financiers de la famille Barjot, il en connaît bien le détail et il sait profiter de l'occasion qui s'offre à lui. De plus, le mode d'achat d'une seigneurie par remboursement de dettes permet à Bouthillier d'étager ses paiements sur presque quatre années, de décembre 1601 à mai 1605, ce qui est une forme de crédit sans intérêts.

La première question que l'on se posait à l'issue de l'acquisition de la seigneurie du Petit-Thouars a déjà trouvé sa réponse. On peut se poser maintenant la deuxième et se demander si l'acquisition de la seigneurie de Foulletourte a été une « bonne affaire » pour Bouthillier. Le prix de vente de la

---

38 - Cf. Le Guillou (Yves), *Denis Bouthillier (1540-1621), avocat au parlement de Paris,* dans *RSIHPA,* n° 7, 1995, p. 21.

39 - MC, ét. LXXIII, 239, 18 et 22 mars 1600.

40 - Le remboursement de Nicolas et Jean Robillard se fait en cinq temps, du 29 juillet 1602 au 11 février 1604 (MC, ét. LXXIII, 249, 29 juillet 1602 ; 250, 2 décembre 1602 ; 251, 28 février 1603 ; 251, 26 mars 1603 ; 254, 11 février 1604.

41 - Le remboursement de Marie Saulnier, veuve de Pierre Amadon, est fait par Claude de Macheco le 31 décembre 1601 (MC, ét. LXXIII, 246, 31 décembre 1601).

42 - Denis ne peut racheter directement la rente mais paie l'équivalent à Léonor Barjot (MC, ét. LXXIII, 259, 28 mai 1605.

43 - Ce remboursement est effectué le 21 janvier 1602 (MC, ét. LXXIII, 247, 21 janvier 1602).

seigneurie s'élève, on l'a vu, à 12 000 écus, c'est-à-dire à 36 000 livres. Or, en 1610, Bouthillier et sa femme donnent à Claude, leur fils, par donation entre vifs, la somme de 65 000 livres, équivalant à la valeur de la seigneurie de Foulletourte, plus 20 000 livres (44). Neuf ans après sa vente, sa valeur a donc augmenté de 25 % par rapport à sa valeur initiale, ce qui paraît énorme, surtout en si peu de temps. On est donc en droit de penser que Bouthillier acquiert, en 1601, cette seigneurie pour un prix nettement inférieur à sa valeur réelle. Il fait bel et bien une « affaire ».

La seigneurie de Foulletourte reste aux mains de Claude jusqu'en 1617, date à laquelle il la vend à Sébastien de Broc pour 45 000 livres (45).

Les maisons parisiennes

En 1579, Denis Bouthillier achète sa première maison pour 2 200 écus, rue du Battoir, paroisse Saint-Côme (46). Elle est la résidence de la famille Bouthillier jusqu'en 1598 et est vendue entre 1621 et 1630, car elle n'apparaît pas dans le partage des biens.

En 1595, en échange du transport d'une rente de 66 écus deux tiers et du paiement de 200 écus, c'est-à-dire pour la valeur totale de 994 écus, Bouthillier acquiert de Tanguy et Léonor Barjot une maison rue du Paon et le quart d'une autre dans la même rue, avec, en plus, deux places où étaient « deux corps d'hostel ruynés durant [les] dernieres guerres » (47). En 1597, par contrat d'échange avec Léonor Barjot, Christophe, Roland et Louis Robillard, débiteurs de Barjot, lui transportent les 5/8 d'une maison rue du Paon (48). Pour ce faire, Bouthillier est tenu d'enchérir la maison jusqu'à 500 écus, qui sont le principal d'une rente qu'il transporte aux Robillard. La maison lui est adjugée au mois de septembre suivant (49). Cette maison est à tel point à l'abandon qu' « il est nécessaire de [la] faire rebastir et reparer ».

Tous ces bâtiments achetés rue du Paon, sous le nom générique de « maisons », ne forment qu'un seul ensemble puisque, d'une part, d'après la

44 - MC, ét. LXXIII, 273, 13 février 1610.

45 - MC, ét. LXXXVI, 314, 8 février 1630, inventaire après-décès de Denis Bouthillier, art. 8.

46 - Cf. Le Guillou (Yves), *Denis Bouthillier (1540-1621), avocat au parlement de Paris,* dans *RSIHPA,* n° 7, 1995, p. 19.

47 - MC, ét. LXXIII, 227, 7 novembre 1595.

48 - MC, ét. LXXIII, 228, 19 février 1597.

49 - Sentence d'adjudication du 20 septembre 1597 ; inventaire après-décès d'Anne Phélypeaux, ét. LXXXIX, 129, 11 janvier 1694, art. 52.

localisation sommaire qui en est faite dans les actes, ils tiennent tous les uns aux autres, et que, d'autre part, en 1600, Bouthillier gage une rente « sur une grande maison contenant plusieurs eediffices et corps d'hostel, courtz, jardin et deppendances d'icelle, en laquelle led. s^r^ Bouthillier est demourant et par luy faict bastir de neuf depuis peu de temps » (50).

En 1597, les cinq huitièmes s'ajoutant au quart de 1595, Bouthillier possède les sept huitièmes d'une maison rue du Paon. Le dernier huitième est adjugé à Bouthillier avant 1600 (51). Valant environ 1 500 écus en 1597, cette maison est estimée à 32 000 livres (presque 11 000 écus) en 1630, c'est-à-dire à plus de sept fois sa valeur de 1597, ce qui laisse supposer que, malgré toutes les réparations, voire reconstructions, que Bouthillier a été obligé de faire faire, il l'a acquise pour un prix nettement inférieur à sa valeur. A partir du mois de septembre 1598, la famille Bouthillier y emménage et Bouthillier loue la maison rue du Battoir. C'est dans sa maison rue du Paon qu'il meurt en 1621 (52).

En 1603, Nicolas Dupont, tailleur d'habits, transporte à Bouthillier une maison située rue de l'Eperon. En échange de quoi, ce dernier transporte 300 livres de rente à Dupont, et, en outre, est tenu de payer ses créanciers pour 2 400 livres de dettes, ce qui revient à 6 000 livres, somme pour laquelle Dupont consent que la maison soit adjugée (53). En 1630, le partage des biens indique que cette même maison vaut 16 000 livres, plus de deux fois et demie sa valeur initiale. Bouthillier élit une seule fois domicile rue de l'Eperon en 1611 (54).

Toutes ces maisons sont situées, au plus, à quelques dizaines de mètres les unes des autres. En effet, la rue du Battoir et la rue du Paon donnent sur la rue de l'Eperon (qui est la seule à exister encore aujourd'hui). Le tout se trouve en la paroisse Saint-Côme, qui jouxte la paroisse Saint-André-des-Arts, près de la porte Saint-Germain.

Enfin, d'après le partage des biens de 1630, il nous manque l'acte d'achat d'une autre maison rue de l'Eperon, estimée elle-aussi à 16 000 livres.

Les rentes de Denis Bouthillier

Les rentes sont un placement prisé par Denis Bouthillier. En qua-

50 - MC, ét. LXXIII, 239, 18 mars 1600.

51 - MC, ét. LXXIII, 242, 26 octobre 1600.

52 - MC, ét. LXXXVI, 314, 8 février 1630, inventaire après-décès de Denis Bouthillier.

53 - MC, ét. LXXIII, 251, 22 février 1603.

54 - MC, ét. LXXIII, 278, 29 juillet 1611.

rante ans, de 1581 à 1621, il en achète 29, pour un total en principal de 104 679 livres. Comme le montre le tableau 1 (55), nous connaissons à peu près tout sur elles, hormis les dates de rachat de sept d'entre elles, dont le principal ne représente que 18 % du total. Les rentes s'élevant entre 600 et 8 000 livres, la moyenne de leurs principaux se situe entre 2 500 et 3 000 livres, si l'on excepte celle de Gabriel Salomon qui culmine à 24 000 livres en 1585. La qualité des constituants montre que ceux-ci ont une position sociale supérieure à celle de Bouthillier. Ils sont chevaliers des Ordres, conseillers du roi, officiers en différentes cours, et les quelques veuves qui font partie des constituants avaient des maris parfois éminents (par exemple, Anne Dalègre est la veuve de Guillaume de Haultemer, lieutenant en Normandie et maréchal de France).

Les rares rentes vendues par Bouthillier le sont à la fin de sa vie. En 1620, il constitue pour 15 600 livres en principal à son fils Claude. C'est qu'à cette époque il n'a plus de sources de revenus assez abondantes. Mais ces deux constitutions ne sont pas des emprunts importants, surtout si l'on sait que, trois ans plus tard, elles seront rachetées à Claude par sa mère.

Les revenus annuels de Denis Bouthillier

Nous avons essayé d'organiser en tableau les revenus annuels de Bouthillier (56). Ce tableau se compose des rentes, des loyers des maisons de Paris et des revenus en argent des seigneuries. Certains éléments importants manquent pour nous permettre d'évaluer exactement ce que perçoit Bouthillier chaque année.. Nous sommes, par exemple, dans l'ignorance des revenus de la terre des Montagnes en Angoumois. Nous n'avons pas non plus la preuve que toutes les rentes ont bien été entièrement et ponctuellement payées, et nous ne savons pas toujours quand telle ou telle rente a été rachetée. Quant aux prieurés, nous avons choisi de ne pas les inclure dans nos calculs, car ce sont les enfants de Bouthillier qui en sont les prieurs commendataires et c'est très probablement à eux que profitent les revenus. Ceci dit, nous pensons avoir réuni suffisamment d'informations pour avoir une assez bonne idée des revenus de Bouthillier durant sa vie à Paris.

Les seigneuries

La seule trace que l'on a d'un bail à ferme pour la seigneurie de

55 - Cf. annexes.

56 - Cf. tableau 2.

Foulletourte nous en donne le montant, mais non pas la durée, qu'on suppose avoir été de neuf ans (57). Bouthillier reconnaît que Joachim Hardiau, fermier de la seigneurie de Foulletourte, a entièrement satisfait à la ferme pendant tout le temps que Hardiau a tenu la terre, jusqu'à Pâques 1607. Il compte avec lui la somme de 600 livres qui est sans doute, si on la rapproche des baux de la seigneurie du Petit-Thouars, le montant du bail pour chaque année. Nous ne donnons les revenus de la seigneurie qu'entre 1602 et 1610, puisqu'en 1610 Bouthillier et sa femme la transportent à leur fils Claude.

La seigneurie du Petit-Thouars pose plus de problèmes. Bouthillier ne parvient pas toujours à en percevoir les revenus et reste en procès pendant des années avec son fermier René Halbert. En 1597, il lui baille la seigneurie à ferme moyennant 600 livres par an (58). En 1604, il fait saisir tous ses biens (59). Dès 1605, il la baille à un autre fermier, Ambroise Guillemeau, à compter du 1er janvier 1606 et pour sept ans, moyennant 740 livres par an, une douzaine de chapons, six perdrix et six lapereaux (60). En décembre 1605, à la fin de son bail, Halbert doit à Bouthillier 1 674 livres, c'est-à-dire près de trois ans de revenus de la seigneurie. Le recouvrement de cette somme durera jusqu'en 1612 (61). Le bail de Guillemeau est reconduit à partir du 1er septembre 1612 pour sept années encore, mais moyennant cette fois 85 livres par an, en raison du remboursement des dettes de René Halbert dont Guillemeau s'est chargé (62).

Deux images d'une même fortune

Le partage des biens de 1630

Par contrat du 20 août 1621, Claude de Macheco obtient la libre disposition des biens demeurés après le décès de son mari (63). C'est pourquoi il faut attendre la mort de Claude de Macheco, en février 1630, au couvent Sainte-Marie-de-la-Visitation, pour avoir une idée de la fortune de Denis Bouthillier à

57 - MC, ét. LXXIII, 273, 13 février 1610.

58 - MC, ét. LXXIII, 228, 17 mars 1597.

59 - MC, ét. LXXIII, 255, 26 mai 1604.

60 - MC, ét. LXXIII, 258, 12 janvier 1605.

61 - *ibid.*, quittance du 1er septembre 1612.

62 - *ibid.*, transport de 1 256 livres de Denis à Guillemeau.

63 - MC, ét. LXXIII, 296, 20 août 1621.

sa mort. L'inventaire après-décès est établi le 8 février 1630 (64), et le partage des biens est fait un mois plus tard, le 8 mars (65).

Les enfants de Bonne Bouthillier renoncent à la succession moyennant les 36 000 livres données à Bonne de son vivant en avancement d'hoirie, avec, en plus 11 000 livres, le tout revenant à 47 000 livres. Victor Bouthillier se contente des 3 000 livres données en avancement d'hoirie et de la rente de Gabriel Salomon, le tout revenant en principal à 47 640 livres. Le partage se fait donc entre Claude et Rancé.

Claude doit faire valoir ses droits d'aînesse sur les seigneuries de Foulletourte et du Petit-Thouars. Ces droits d'aînesse consistent en château et manoir principal, et aux deux tiers de chacune des seigneuries. Pour Foulletourte, il touche 32 000 livres et Rancé 13 000 ; pour le Petit-Thouars, il touche 17 000 livres et Rancé 7 000. Reste la somme de 76 275 livres 5 sols à partager entre les deux ; ce qui fait pour Claude 87 137 livres 12 sols 6 deniers et pour Rancé 48 137 livres 12 sols 6 deniers. Concrètement, il demeure à Claude la somme de 45 000 livres de la vente de Foulletourte, la grande maison rue du Paon d'une valeur de 32 000 livres, et une des deux petites maisons rue de l'Eperon, estimée à 16 000 livres ; ce qui, ajouté aux 4 009 livres de vaisselle et meubles et aux 3 000 livres en principal d'une rente, revient à 100 009 livres. Comme, en 1606, il a déjà reçu la seigneurie de Foulletourte en avancement d'hoirie, son héritage ne se monte réellement, en 1630, qu'à 55 009 livres. A Rancé, il reste la somme de 36 000 livres (prix de son office de trésorier de France) et l'autre petite maison rue de l'Eperon, estimée à 16 000 livres. Ce qu'ils ont en trop servira à payer les dettes qui, pour la plupart, ont été contractées par Claude de Macheco et s'élèvent à 19 733 livres 15 sols.

De ce partage nous pouvons déduire l'état de la fortune de Denis Bouthillier en 1621, que nous résumons comme suit :

64 - MC, ét. LXXXVI, 314, 8 février 1630.

65 - MC, ét. LXXXVI, 211, 8 mars 1630.

Actif	
Terres et seigneuries	
Petit-Thouars	24 000 livres
Foulletourte (pour Claude)	45 000 -
Choisy et Thiais	20 250 -
Maisons à Paris	
rue du Paon	32 000 -
rue de l'Eperon	32 000 -
Rente de Gabriel Salomon	20 400 -
Héritages d'Angoulême	3 000 -
Meubles et vaisselle	4 009 -
Dot de Bonne (+ rente de 187 livres 10 sols)	15 000 -
Office de trésorier de France (pour Rancé)	36 000 -
Don à Victor	3 000 -
Passif	
Rente	10 818 livres 15 sols
Divers	3 500 -
Total	220 340 livres 5 sols

Deux tiers exactement de la fortune de Bouthillier sont composés de biens fonciers et immobiliers. L'office est totalement absent (66), malgré ses grands avantages : revenu plus élevé, exemption de certaines charges, amélioration du classement dans la hiérarchie sociale, influence locale. C'est d'abord que l'office donne l'impression d'une moindre sécurité. Le roi charge de plus en plus ses officiers d'emprunts forcés. Ceux-ci peuvent se trouver devant le risque de laisser à leur veuve et à leurs enfants un office qui ne pourrait être négocié qu'à un prix inférieur aux sommes qu'ils ont engagées (67). La terre, elle, est plus sûre, et sa possession donne une présomption de noblesse (68). On comprend mieux pourquoi Bouthillier préfère la terre à l'office, lui qui cherche à acquérir une assise sociale solide et à asseoir sa réputation de noblesse (69).

66 - L'office de trésorier de France pour Rancé n'est pas compté en tant que tel, mais doit être considéré comme un don.

67 - Mousnier (Roland), *La Vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII,* Paris, 1971, p. 491.

68 - Mousnier (Roland), *op. cit.,* p. 492.

69 - Cf. Le Guillou (Yves), *Les Bouthillier, de l'avocat au surintendant (1540-1652). Histoire d'une ascension sociale et formation d'une fortune,* thèse d'Ecole des chartes, 1997, p. 67-74.

L'évolution de la masse de la fortune de Denis Bouthillier

Ayant rassemblé, sinon tous tous les documents touchant la fortune de Bouthillier, mais du moins la plupart d'entre eux, nous essayons d'esquisser son évolution entre 1579 et 1621.

Nous avons inséré dans le calcul de l'évolution tous les types d'investissements, y compris la dot et les dons en faveur de mariage (70). Les différents types d'investissements sont les achats de terres, de maisons et de rentes. Ils sont sources de revenus, que ce soit sous la forme d'arrérages, de loyers ou de fermes. Pour le calcul de l'évolution de la masse de la fortune nous n'avons pris en compte que les biens dont les tenants et les aboutissants, c'est-à-dire les dates d'achat et éventuellement de vente, sont connus, et nous avons ignoré les dettes contractées par Bouthillier. Ont donc été écartés les rentes dont la date de rachat est restée inconnue. Cela en concerne cinq. Leurs principaux réunis représentent à peu près 18 % du total des rentes. N'ont pas été comptés non plus les prêts d'argent faits par Bouthillier, car on ne connaît la date de remboursement d'aucun d'entre eux. Ils s'élèvent à un peu plus de 25 000 livres entre 1583 et 1611 (71).

L'acquisition de la terre de Foulletourte a été comptée à 45 000 livres en 1601, alors qu'elle n'a, en réalité, été acquise que pour 36 000. Cette surestimation est due à la valeur de la terre en 1606, portée à 45 000 livres. Comme cette valeur est atteinte sans que Bouthillier dépense un denier pour agrandir son domaine, il est plus cohérent qu'elle soit comptée à 45 000 livres en 1601, qui est sa valeur réelle.

Le graphique 1 (72), qui synthétise cette évolution, regroupe donc les investissements fonciers en terres et en maisons, le commerce des rentes, la dot et les dons à l'occasion des mariages de Claude et Rancé. Il cumule la masse de la fortune qui se constitue année après année. Ainsi donne-t-il une image du jeu des investissements, la valeur numérique obtenue pour chaque année (exprimée en livres) étant la somme du solde de l'année et du total de l'année précédente. Pour le détail des calculs, il suffit de se reporter aux paragraphes précédents.

---

70 - Bien qu'ils ne rapportent rien directement, nous avons considéré que ces dons étaient des témoins de la fortune de Denis Bouthillier à un moment donné.

71 - Bouthillier commence par prêter 2 000 écus à Hélie de Baulon, conseiller du roi au Grand Conseil, en 1583 (MC, ét. XXIII, 202, 4 janvier 1583). Puis c'est à Marc Houlier, notaire et secrétaire du roi, qu'il prête 2 666 écus deux tiers, en 1601 (MC, ét. LXXIII, 244, 4 juin 1601). Le dernier prêt va à Jean Barjot, sr de Marchefray, en 1611 ; il est de 11 565 livres 10 sols (MC, ét. LXXIII, 277, 18 mars 1611).

72 - Cf. annexes.

Le point de départ chronologique de la courbe du graphique 1, qui représente cette évolution, est 1579, car avant cette date on ne connaît pas grand-chose des biens de Denis Bouthillier et encore moins l'héritage de ses parents. A cette date, on a décidé de porter la fortune de Bouthillier à 6 600 livres, prix qu'il paie pour l'achat de sa première maison.

La courbe se divise globalement en deux parties : avant 1601 et après 1601. Il y a plusieurs remarques à faire sur la période 1579-1601. La fortune de Bouthillier augmente vite : elle passe de 6 600 livres en 1579 à 124 510 en 1601 ; autrement dit, elle est multipliée par plus de 19 en 22 ans.

Jusqu'en 1600, l'évolution est régulière. On ne doit le « bond » de 1601 qu'à l'achat de la seigneurie de Foulletourte. Il ne faut cependant pas se laisser tromper par la courbe, car Bouthillier ne paie pas la seigneurie le jour de son acquisition : il rembourse les dettes de l'ancien propriétaire sur plusieurs années. La courbe rend compte des acquisitions, mais elle ne rend pas compte des paiements. Autrement dit, la réalité est moins « abrupte » que la courbe, dont l'accroissement, si l'on suivait les paiements successifs de Bouthillier, devrait être beaucoup plus régulier et progressif. Ceci vaut également, mais à un moindre degré, pour l'acquisition de la seigneurie du Petit-Thouars.

La seconde partie de la courbe, de 1602 à 1621, offre un « plateau » entre 1602 et 1618, avant un dernier « pic » en 1619, dû à l'achat de l'office de trésorier de France pour Rancé à l'occasion de son mariage. Abstraction faite de ce pic, la fortune évolue peu. De 130 973 livres en 1602, elle passe à 135 578 livres en 1618, la période de 1608 à 1615 restant à 132 985 livres.

La comparaison des deux parties de la courbe, avant 1601 et après 1601, parle d'elle-même : la fortune de Bouthillier augmente presque 4 fois plus vite entre 1579 et 1601 qu'entre 1601 et 1621 (73).

Il semblerait que la diminution après 1601 corresponde à l'entrée de Denis Bouthillier dans les rangs des anciens avocats, qui se situe vers 1598 (74). Peut-être cette diminution du rythme d'accroissement de la fortune, et donc de l'activité de Bouthillier, est-elle plus due à son âge (il a environ 60 ans en 1600) qu'à son entrée dans le rang des anciens avocats. Pourtant, c'est

73 - La méthode de calcul utilisée est empruntée aux statistiques : il s'agit de la régression linéaire. Le coefficient directeur de la régression linéaire de la courbe entre 1579 et 1601 est 3 936, et celui de la régression linéaire entre 1601 et 1621 est 1042. Autrement dit, la fortune de Bouthillier augmente presque 4 fois plus vite entre 1579 et 1601 qu'entre 1601 et 1621.

74 - La première occurrence du titre d'ancien avocat accolé au nom de Bouthillier se rencontre pour la première fois dans un registre des plaidoiries du parlement de Paris sous la cote X1a 5196, fol. 321, 14 avril 1598.

après 1600 que l'on trouve des traces imprimées de l'activité juridique et judiciaire de Bouthillier (75).

A la lumière de ces constatations, on peut distinguer deux périodes dans la vie professionnelle de Bouthillier. La première période, jusque vers 1600, est une période de pleine activité, durant laquelle Bouthillier s'occupe de nombreuses affaires, plaidant souvent, conseillant tel ou tel etc. Cette période lui rapporte beaucoup d'argent qu'il investit dans des terres. La deuxième période, qui commence en 1600 et durant laquelle il a le rang d'ancien avocat, est beaucoup plus paisible d'un point de vue économique, mais c'est une période de maturité, qui place Denis Bouthillier au premier rang du barreau. La croissance de sa notoriété semble remplacer la croissance de sa fortune et en prendre le relais pour culminer, en 1617, avec sa nomination comme conseiller d'Etat. S'il existait une étude sociale d'autres avocats, des comparaisons pourraient être faites, mais on ne peut pas, dans l'état actuel des connaissances, généraliser à partir du cas de Bouthillier.

On peut faire une dernière remarque sur la fortune de Bouthillier : l'état de sa fortune à la fin de sa vie diffère de l'état de cette fortune tel qu'on le déduit du partage des biens de 1630. Les dettes mises à part, ce dernier état estime la fortune de Bouthillier à un peu moins de 235 000 livres, alors que la courbe nous mène, en 1621, à environ 164 378 livres, ce qui signifie une différence de plus de 70 000 livres !

La courbe ne tient pas compte des héritages d'Angoulême, estimés à 3 000 livres en 1630, ni d'un don de 3 000 livres à Victor Bouthillier, ni des meubles et de la vaisselle qui reviennent à plus de 4 000 livre. Mais malgré cela, la différence reste supérieure 60 000 livres.

Elle s'explique par la valeur prise par les maisons achetées à Paris et les terrains achetés autour de Paris entre le moment de leur achat et la date du partage des biens. Exception faite de la maison rue du Battoir, qui est ven-

75 - [Bouthillier (Denis)], Plaidoyer de Me Denis Bouthillier, avocat au parlement pour les religieux du monastère de Marmoutier, contre le visiteur et syndic de la congrégation des Bénédictins, Paris, 1606. Reponce de Maistre Denys Bouthillier, advocat en la cour, sur le pretendu privilege de la fierté de sainct Romain, contre la deffence des doyen, chanoines et chapitre de l'eglise cathedrale de Rouen..., Paris, 1608. Réfutation de la response et escrit de Maistre Denys Bouthillier contre la deffence du privilege S. Romain, archevesque de Rouen. Avec une brefve response aux mensonges du sieur Bouase. Par les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen..., Rouen, 1609. *Dionysii Buthillerii, in parlamento advocati, de infirmis resignantibus ex ejusdem commentariis desumpta quæstio,* Paris, 1612. [Bouthillier (Denis)], *Dionysii Buthillerii contra Adrianum Behotium (...) cousinum suum... ad regulam de infirmis resignantibus animadversio,* Paris, 1613. *Magistri Guillelmi ad Adrianum Behotium de sua censura contra animadversionem Dionysii Buthillerii.... Admonitio macaronica,* Paris, 1614. *Dionysii Buthillerii tractatus varii beneficiorum ad regulam de infirmis resignantibus, ex ejusdem commentariis desumpti,* Paris, 1615.

due après 1621, Bouthillier acquiert pour 16 000 à 17 000 livres (76) de maisons à Paris et pour plus de 10 000 livres de terres à Choisy et à Thiais. Or les maisons de Paris sont estimées à 64 000 livres en 1630 et les terres de Choisy et de Thiais à plus de 20 000 livres. Autrement dit, une fois ces corrections faites, le montant de la fortune de Denis Bouthillier d'après le partage des biens en 1630 correspond, à 2 500 livres près, à celui obtenu au terme du calcul de l'évolution de la masse de sa fortune.

Fortune et « Belles-Familles »

L'analyse de la fortune de Denis Bouthillier met en évidence le rôle fondamental, voire quasi-exclusif, que joue la belle-famille dans sa constitution, et, plus largement, le rôle que jouent les femmes et leurs familles.

La plupart des contrats découverts ont un lien, soit avec la famille de Macheco, soit avec la famille Boessot, soit, et c'est la grande majorité des cas, avec la famille Barjot ; autrement dit, avec des parents de la femme et de la belle-mère de Denis Bouthillier, et des parents de la belle-mère de Sébastien Bouthillier, père de Denis.

La moitié des constitutions de rentes ont un lien direct avec les familles Boessot et Barjot. Trois d'entre elles sont constituées, le 5 octobre 1585 (77), le 8 juin 1588 (78) et le 19 février 1596 (79), par Jacques Boessot, maître d'hôtel de la reine Marguerite de Valois. Onze autres rentes ont un lien avec les Barjot. En 1585, Louis Dodieu, maître ordinaire en la chambre des comptes, transporte à Bouthillier une rente que lui avait constituée le président au Grand Conseil Claude Barjot (80). Philippe de Naillac, la veuve du même Claude Barjot, lui constitue, en 1593, une rente de 250 livres (81). En 1596, Léonor Barjot lui transporte 150 livres de rente (82). En 1597, Claude de Macheco hérite de 200 écus de rente, venant de la succession de Jean Barjot, s^r^ de Macqueville (83). En

76 - Si l'on compte la deuxième maison rue de l'Eperon à 6 000 livres, comme la première, étant donné qu'elles sont estimées au même prix en 1630.

77 - MC, ét. LXXIII, 209, 5 octobre 1585.

78 - MC, ét. LXXIII, 227, 7 novembre 1595.

79 - MC, ét. LXXIII, 229, 11 avril 1597.

80 - MC, ét. LXXIII, 209, 5 octobre 1585.

81 - MC, ét. LXXIII, 235, 17 juillet 1598. L'acte en question est passé à Tours.

82 - MC, ét. LXXIII, 231, 28 août 1597.

83 - MC, ét. LXXIII, 231, 10 août 1597.

1598, Jean Ledoux, président en l'élection de Joigny, transporte à Bouthillier une rente de 50 écus, qui avait été constituée par Claude Barjot au beau-père de Ledoux quelques années auparavant (84). Le même Ledoux, pour les mêmes raisons, lui transporte une nouvelle rente de 25 livres en 1603 (85). En 1606, Jean de Remefort, s^r^ de La Grillière, mari de d'Elisabeth de Macheco, cède à Bouthillier 50 livres de rente qu'il tenait de la succession de Jean Barjot, s^r^ de Macqueville (86). En 1612, Marguerite de L'Estoile lui transporte 100 livres de rente à prendre sur Jean Barjot, s^r^ de Marchefray (87). A prendre sur le même, et la même année, Edouard Molé, président au parlement, Jean et Pierre Bouguyer, conseillers au parlement, Jean de Mesgrigny, maître ordinaire en la chambre des comptes, et Mathieu Molé, conseiller au parlement et président aux requêtes du Palais, lui transportent 150 livres (88). Une semaine plus tard, c'est au tour de Philippe Hurault, s^r^ des Marais, de lui transporter 300 livres de rente aux mêmes conditions (89). Sans doute Denis Bouthillier accepte-t-il que ces trois dernières rentes lui soient transportées pour tirer Marchefray de quelque ennui financier, car, à chaque fois, ce dernier signe les contrats avec lui. C'est là l'expression d'une réelle solidarité familiale qui culmine, en 1617, avec un prêt de 8 000 livres de Bouthillier à Marchefray sous la forme d'une rente de 500 livres (90).

Ainsi, si l'on excepte la rente de Gabriel Salomon, qui est un hapax, la moitié exactement du total des principaux des rentes constituées à Denis Bouthillier est liée à sa belle-famille, ou plutôt à ses « belles-familles ».

Mais le rôle de la famille Barjot est beaucoup plus flagrant dans les acquisitions immobilières de Bouthillier. Mise à part la première maison que Bouthillier achète, rue du Battoir, toutes sont dues, d'une manière ou d'une autre, aux Barjot. Comme nous l'avons vu, nous ne savons pas grand-chose de l'achat de la seigneurie du Petit-Thouars en 1597. Cependant, à y regarder de plus près, nous nous apercevons qu'il existe des liens entre Claude Barjot et Gabriel Prévost, s^r^ du petit-Thouars, car ils ont constitué ensemble une rente à Jean Ledoux, en 1569 (91). Cette rente fait partie des dettes dont s'est chargé

84 - MC, ét. LXXIII, 233, 28 février 1598.

85 - MC, ét. LXXIII, 265, 14 mars 1607.

86 - MC, ét. LXXIII, 264, 14 septembre 1606.

87 - MC, ét. LXXIII, 280, 11 juin 1612.

88 - MC, ét. LXXIII, 281, 3 juillet 1612.

89 - MC, ét. LXXIII, 281, 10 juillet 1612.

90 - MC, ét. CV, 569, 28 novembre 1620.

91 - MC, ét. LXXIII, 233, 28 février 1598.

Bouthillier lors de l'acquisition de la seigneurie, et elle lui permet, ajoutée à d'autres, d'entrer en possession du fief de La Forêt en 1599 (92).

Nous avons vu de quelle manière Bouthillier a acquis des maisons, rue du Paon, de Léonor Barjot et de ses débiteurs, les Robillard. On peut étendre l'influence des Barjot à l'acquisition de la maison, rue de l'Eperon, de Nicolas Dupont, en 1603. En effet, la mère de Dupont s'appelle Geneviève Robillard, de la famille des débiteurs de Léonor Barjot. Enfin, c'est ce même Léonor Barjot qui vend la seigneurie de Foulletourte à Denis Bouthillier. Quant à l'office de trésorier de France en Bourgogne pour Rancé, il suffit de se rappeler l'importance des Macheco parmi les officiers de justice de cette province pour penser, à juste titre, que l'achat par Bouthillier de cet office pour son fils est lié d'une façon ou d'une autre à la famille de Macheco.

Ainsi ressort-il clairement que Denis Bouthillier doit la majeure partie de sa fortune à son mariage avec une Macheco. On pourrait même penser que ce n'est pas tant sa femme, mais la mère de sa femme, qu'il a épousée. Roland Mousnier disait qu'un homme épousait moins une femme que le statut social du père (93). On s'aperçoit, avec Denis Bouthillier, que c'est le statut social de la belle-mère qu'il épouse. On retrouve la logique du phénomène décrit par Mousnier, reconduit de génération en génération.

Cependant, l'accroissement de la fortune de Bouthillier n'est pas dû à des dons ou à des héritages. Il vient, pour l'essentiel, de l'endettement de la famille Barjot, c'est-à-dire d'une bonne famille de robe. Bouthillier met son argent au service de cette famille, qui lui cède en échange une partie de ses biens immobiliers et fonciers. Il se charge du paiement des dettes, mais en est remboursé bien au-delà de ce qu'il a investi.

Ces dettes ne sont pas celles d'une vieille famille d'épée, mais d'une famille de robe. Après la mort de Claude Barjot, ses enfants ne peuvent maintenir son niveau de vie. Ses fils ne semblent posséder aucune charge. Ils ne sont désignés que par le nom de leur terre. Léonor Barjot est dit s' de Moussy ; René Barjot, baron de Cholet. Claude Barjot, s' des Roches, est le seul à bénéficier d'une fonction : il est lieutenant des gardes de la reine (94). Tanguy Barjot est chartreux. Quant aux filles, l'une, Eléonor, est religieuse à Fontevrault, et l'autre, Philippe, épouse Jacques de Broon, s' des Fourneaux, qui, lui non plus, ne possède aucune charge particulière. Ils vivent sur leur terre, de la fortune accumulée par leur père. Or cette fortune, fondée sur l'office et, probablement,

92 - MC, ét. LXXIII, 238, 5 juin 1599.

93 - Mousnier (Roland), *Recherches sur les structures sociales parisiennes en 1634, 1635, 1636*, dans *Revue historique*, t. 250, n° 507, 1973, p. 38.

94 - BNF, Dossiers bleus 58.

sur le « capitalisme fiscal » (95), est fragile. Ils s'endettent et, par là même, font la fortune de Bouthillier. Ce n'est pas une famille d'officiers de justice qui fait, par ses dettes, la fortune d'un avocat, mais une famille qui vient de renoncer aux charges de justice pour mener une vie de seigneur sur ses terres.

Conclusion

A la fin de sa vie, Denis Bouthillier, bien qu'il soit resté avocat, n'appartient plus vraiment au monde des avocats. En laissant plus de 220 000 livres à sa mort, il est économiquement sur le même pied que bien des officiers au parlement. D'ailleurs, la ressemblance de Denis Bouthillier avec ces derniers n'est pas seulement économique : les anciens avocats sont aptes à juger certaines petites causes, comme le rappellera, en 1629, l'article 88 du Code Michau. Ainsi, en 1604, les avocats Denis Bouthillier et Théodore Pasquier condamnent-ils le s^r^ d'Onglée à payer 1 200 livres au s^r^ de Sauzelles (96). Peut-être peut-on voir là une ressemblance avec la méthode actuelle de recrutement des juges pour les tribunaux de police correctionnelle au Royaume-Uni, qui sont choisis parmi les avocats expérimentés (97). Mais ce n'est pas tant la situation personnelle de Denis Bouthillier qu'il faut réévaluer ou transposer que le monde des avocats qu'il faut reconsidérer. Ce monde n'est absolument pas homogène. De l'avocat besogneux à quelqu'un comme Denis Bouthillier se déploie toute l'échelle socio-économique. Le monde des avocats est une vaste nébuleuse aux contours imprécis dans laquelle évoluent les avocats plaidants aussi bien que ceux qui ne plaident pas, les riches aussi bien que les pauvres, et même certains qui peuvent rendre la justice. Sans aller jusqu'à penser à ceux qui ne deviennent avocats que pour en sortir et acquérir un office au plus vite, le monde des avocats est, par sa composition et par les activités de ses membres, un des milieux les plus complexes. Une étude sociale des avocats aux XVIe et XVIIe siècles reste à faire.

Yves Le Guillou

95 - Descimon (Robert), *La haute Noblesse parlementaire parisienne : la production d'une aristocratie d'Etat aux XVIe et XVIIe siècles,* dans *L'Etat et les aristocraties (France, Angleterre, Ecosse), XIIe-XVIIe siècle,* Table ronde, Maison française d'Oxford, Paris, 1989, p. 363.

96 - BNF, Clairambault 1183, fol. 246-247, 17 février 1604.

97 - Les juges ainsi recrutés sont appelés « stipendiary magistrates » (Skyrme (Thomas), *History of the justices of the peace,* Chichester, 1991, p. 423).

ABREVIATIONS

AN : Archives nationales
APT : archives de M. du Petit-Thouars
BNF : Bibliothèque nationale de France
ét. : étude
MC : minutier central des notaires parisiens
RSIHPA : revue de la société internationale d'histoire de la profession d'avocat

TABLEAU 1

Les rentes constituées à Denis Bouthillier

Rente constituée ou transportée par	Montant	Principal	Date	Rachat ou transport	Rachetée par ou transportée à (source)
Etienne Valleret, marchand à Dijon	260	3 120	26 août 1581	30 août 1581	r Etienne Valleret, marchand à Dijon (MC, ét. XXIII, 199, 26 et 30 août 1581)
Nicolas Lhuilier, sr de Saint-Mesmin, conseiller au conseil privé, Nicolas Roland, marchand et bourgeois de Paris, Claude Roland, marchand à Méry-sur-Seine, Etienne Roland, élu en l'élection de Méry-sur-Seine	300	3 600	4 oct. 1581	3 février 1584	r Nicolas Roland, marchand et bourgeois de Paris (MC, ét. XXIII, 203, 3 février 1584)
René de Rochechouart, chevalier des Ordres du roi, conseiller aux conseils privé et d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes, Françoise de Labaume, veuve de Gaspard Desaulx, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, Antoine Mesmin, avocat au parlement de Paris	600	7 200	27 mars 1584	26 janvier 1585	r Françoise de Labaume ((MC, ét. XXIII, 206, 26 janvier 1585)
Charlotte de Givry, veuve de Charles des Vaulnes, sr de Cotteray, chevalier de l'Ordre	100	1 200	9 mai 1584	13 mars 1606	t Henri des Vaulnes, chevalier de l'Ordre, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de cent chevau-légers (MC, ét. LXXIII, 261, 13 mars 1606)

Rente constituée ou transportée par	Montant	Principal	Date	Rachat ou transport	Rachetée par ou transportée à (source)
Emery de Jobert, sr de Barault, baron de Blagnac, François de Fayolle, chanoine de la Sainte-Chapelle, Pierre de Vacquene, bourgeois de Paris	300	3 600	20 fév. 1585	28 avril 1596	t Jean de La Barde et Bonne Bouthillier (mariage) (MC, ét. LXXIII, 236, 7 novembre 1598)
Gabriel Salomon, secrétaire du duc de Rohan	2 000	24 000	5 juillet 1585	22 février 1603	t Nicolas Dupont, tailleur (300) (le reste de la rente n'est pas racheté avant la mort de Claude de Macheco) (MC, ét. CXXII, 1490, 5 juillet 1585)
Jacques Boessot	150	1 800	5 oct. 1585	1/ 11nov. 1595 2/ 19 fév. 1597	t 1/ à Guillaume et Gervais Régnier (15, 33, 4) 2/ aux Robillard (123, 40) (MC, ét. LXXIII, 209, 5 octobre 1585 ; 227, 11 novembre 1595 ; 228, 19 février 1597)
Louis Dodieu, sr de Velly, maître ordinaire en la chambre des comptes	450	5 400	5 oct. 1585		(MC, ét. LXXIII, 209, 5 octobre 1585)
Charlotte de Givry	50	600	20 mai 1587	13 mars 1606	t Henri des Vaulnes, chevalier de l'ordre, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de cent chevau-légers (MC, ét. LXXIII, 261, 13 mars 1606)
Jacques Boessot	200	2 400	8 janv. 1588	7 nov. 1595	t Tanguy Barjot, conseiller au parlement, et Léonor Barjot (MC, ét. LXXIII, 227, 7 nov. 1595)
Philippe de Naillac	250	3 000	16 avril 1593	17 juillet 1598	t Léonor et Tanguy Barjot (MC, ét. LXXIII, 235, 17 juillet 1598)
Jacques Boessot	200	2 400	19 fév. 1596	11 avril 1597	t Jean-Paul Desparnes, sr de Lussan (MC, ét. LXXIII, 229, 11 avril 1597)
Léonor Barjot	150	1 800	27 mai 1596	28 août 1597	t Léonor Barjot (MC, ét. LXXIII, 231, 18 août 1597)
Succession de Jean Barjot, sr de Macqueville	600	6 000	10 août 1597	1/ 29 juil. 1611	t Pierre Deschesnes, marchand à La Cochère (100) (MC, ét. LXXIII, 231, 10 août 1597 ; 278, 29 juillet 1611)

Rente constituée ou transportée par	Montant	Principal	Date	Rachat ou transport	Rachetée par ou transportée à (source)
Jean Ledoux, président en l'élection de Joigny	150	1 800	28 fév. 1598		(MC, ét. LXXIII, 233, 28 février 1598)
Anne d'Alègre, femme de Guillaume de Haultemer, lieutenant en Normandie et maréchal de France	400	6 400	19 mars 1602	13 déc. 1608	r Charles Turquant, conseiller aux conseils d'Etat et privé (MC, ét. LXXIII, 269, 13 décembre 1608)
Charles Turquant, conseiller aux conseils d'Etat et privé, et Jean Turquant, sr d'Aubeterre, son fils, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel	150	2 400	18 février 1603	29 mars 1616	r Charles Turquant (MC, ét. LXXIII, 288, 29 mars 1616)
Jean Ledoux, président en l'élection de Joigny	25	600	13 mai 1603	14 mars 1607	t Jean Le Vacher, secrétaire de la chambre du roi, receveur des taille et taillon de l'élection de Laon (MC, ét. LXXIII, 265, 14 mars 1607)
Françoise Le Picard, femme de Jacques de l'Hospital, comte de Choisy, chevalier de l'Ordre	225	3 600	6 avril 1604	13 déc. 1608	r Charles Turquant (MC, ét. LXXIII, 269, 13 décembre 1608)
Gilles Fortin (à prendre sur Jean Turquant)	50	600	11 mai 1604	29 mars 1616	r Charles Turquant (MC, ét. LXXIII, 288, 29 mars 1616)
Jean François, notaire (à prendre sur Jean Turquant)	50	600	11 mai 1604	29 mars 1616	r Charles Turquant (ibid.))
Jean Legay, conseiller du roi et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel (à prendre sur Jean Turquant)	71, 10	859, 11	12 mai 1604	29 mars 1616	r Charles Turquant (ibid.)
Jean de Remefort, sr de La Grillière	50	700	14 sept. 1606		(MC, ét. LXXIII, 164, 14 septembre 1606)
Valence de Boisorhant, veuve de François de Talhouet, gouverneur de Redon, et Charles Turquant, conseiller aux conseils d'Etat et privé	200	3 200	4 oct. 1607	29 mars 1616	r Charles Turquant (MC, ét. LXXIII, 288, 29 mars 1616)

Rente constituée ou transportée par	Montant	Principal	Date	Rachat ou transport	Rachetée par ou transportée à (source)
Marguerite de L'Estoile, veuve d'Alexis Lebon, maître des comptes du roi (à prendre sur Marchefray)	100	1 200	11 juin 1612		(MC, ét. LXXIII, 280, 11 juin 1612)
Edouard Molé, président au parlement de Paris, Jean Bouguyer, conseiller au parlement de Paris, Pierre Bouguyer, conseiller au parlement de Paris, Jean de Mesgrigny, maître ordinaire en la chambre des comptes, Mathieu Molé, conseiller au parlement et président aux requêtes du Palais (à prendre sur Marchefray)	150	1 800	3 juillet 1612		(MC, ét. LXXIII, 281, 3 juillet 1612)
Philippe Hurault, sr du Marais (à prendre sur Marchefray)	300	3 600	10 juil. 1612		(MC, ét. LXXIII, 281, 10 juillet 1612)
Jean Barjot, sr de Marchefray	500	8 000	26 mai 1617	28 nov. 1620	t Claude Bouthillier (MC, ét. CV, 569, 28 nov. 1620)
Jacques de Harcourt et Martin Martineau	200	3 200	28 juin 1617	28 nov. 1620	t Claude Bouthillier (ibid.)

TABLEAU 1 bis

Les rentes constituées par Denis Bouthillier

Rente constituée à	Montant	Principal	Date	Rachat (source)
Gabriel Salomon	50	600	24 mai 1599	(MC, ét. LXXIII, 238, 24 mai 1599)
Président de Marly	500	10 000	27 septembre 1618	10 décembre 1630 (ADA, E* 3058, 27 septembre 1618)
Claude Bouthillier	666, 13, 4	12 000	26 février 1620	9 juin 1623 (MC, ét. CV, 572, 9 juin 1623)
Claude Bouthillier	200	3 600	12 mai 1620	9 juin 1623 (ibid.)

TABLEAU 2

Les revenus annuels de Denis Bouthillier

	1579	1580	1581	1582	1583	1584	1585	1586	1587	1588	1589	1590	1591	1592	1593
Foulletourte															
Petit-Thouars															
Loyers															
Rentes			100	300	300	100	3 000	3 000	3 100	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300
TOTAL			100	300	300	100	3 000	3 000	3 100	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300
	1594	**1595**	**1596**	**1597**	**1598**	**1599**	**1600**	**1601**	**1602**	**1603**	**1604**	**1605**	**1606**	**1607**	**1608**
Foulletourte									600	600	600	600	600	600	600
Petit-Thouars				600	600	600	600	600	600				740	740	740
Loyers					100	400	(400)	(400)	(400)	(400)	(400)	(400)	950	950	950
Rentes	3 300	3 300	3 035	3 900	4 050	3 750	3 750	4 150	4 150	4 300	4 696	4 696	4 596	4 796	4 796
TOTAL	3 300	3 300	3 035	4 500	4 750	4 750	4 750	5 150	5 750	5 300	5 696	5 696	6 886	7 086	7 086
	1609	**1610**	**1611**	**1612**	**1613**	**1614**	**1615**	**1616**	**1617**	**1618**	**1619**	**1620**	**1621**		
Foulletourte	600	150													
Petit-Thouars	740	740	740	740	85	85	85	85	85	85	85	(85)	(85)		
Loyers	1 400	1 650	2 300	1 850	1 700	1 700	1 700	1 700	1 250	1 250	1 250	1 250	925		
Rentes	4 171	4 171	4 171	4 821	4 821	4 821	4 821	4 300	5 000	5 000	5 000	5 000	4 300		
TOTAL	6 911	6 711	7 211	7 411	6 606	6 606	6 606	6 085	6 335	6 335	6 335	6 335	5 310		

TABLEAU 3

Prêts de Denis Bouthillier

Prêt à	Montant	Date	Remboursement (source)
Hélie de Baulon, conseiller au Grand Conseil	6 000	4 janvier 1583	(MC, ét. XXIII, 202, 4 janvier 1583)
Marc Houlier, notaire et secrétaire du roi et de ses finances	8 000	4 juin 1601	(MC, ét. LXXIII, 244, 4 juin 1601)
Jean Barjot, sr de Marchefray	11 565, 10	18 mars 1611	(MC, ét. LXXIII, 277, 18 mars 1611)

TABLEAU 3 bis

Prêts à Denis Bouthillier

Prêt de	Montant	Date	Remboursement (source)
Herbert Girault, secrétaire ordinaire de la reine	2 550	23 février 1603	20 juin 1603 (MC, ét. LXXIII, 251, 23 février 1603)
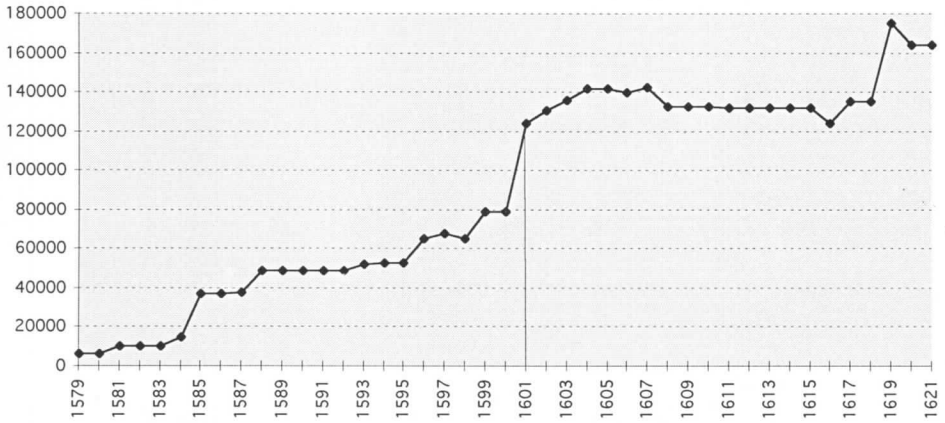
Evolution de la masse de la fortune de Denis Bouthillier